

A dark blue banner with a microscopic view of a virus particle and the text 'COVID-19' in white.

# COVID-19

## ESMS : conséquences financières et budgétaires pour les Etablissements et Services Médico-Sociaux (instruction du 17 avril 2020)

**Mesdames, Messieurs,**

La crise sanitaire a conduit de nombreux ESMS à des fermetures temporaires, à adapter les modalités d'accompagnement ou encore à des situations de sous-activité marquée.

À la suite de la publication de l'ordonnance n°2020-313 relative **aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des ESMS, l'instruction du 17 avril 2020 (publiée le 27 avril) a précisé les assouplissements à certaines dispositions réglementaires applicables, notamment budgétaires et comptables.**

Ces dispositions dont vous trouverez le détail commenté [en cliquant ici](#), concernent l'ensemble des ESMS listés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Christophe GABET, un des associés référents sur ce secteur, se tient à votre disposition si vous souhaitez des commentaires de ce document.

**(c.gabet@acticonseil.com – 06 12 09 66 83)**

**Vous pouvez compter sur nous pour continuer à vous accompagner et vous apporter la meilleure réactivité et être à vos côtés dans cette situation inédite et difficile.**

### **Les associés du Groupe ACTICONSEIL.**

JC CARREL 06 73 34 23 51 - H ELLUL 06 86 66 40 03

C GABET 06 12 09 66 83 - M KHALFAOUI 06 34 21 25 45

### **Les managers du Groupe ACTICONSEIL**

Valérie LAURENT (EC) 06 25 87 12 15

Manfred GARDETTE (CAC) 07 61 89 96 61

Marion ELLUL (RH/ORGA) 06 74 21 32 42

- **Pour en savoir plus et vous tenir informés de l'évolution de ces mesures exceptionnelles qui évoluent de façon permanente : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises#>**
- Pour toutes questions sur le Covid-19, un numéro vert est ouvert 24h/24 et 7j/7 au : 0 800 130 000